Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 059-215905274-20260922-DEL60_2026-DE

Saint-André Lez-Lille Ville durable

Conseil Municipal du 22 septembre 2026

Extrait du registre des délibérations

61 - 2026

Commande publique

–

Adoption d'un règlement intérieur de la commission d'appel d'offres

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 29
Absents : 0
Excusés-représentés : 4
Votants : 33

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le Conseil Municipal, convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance d'installation sous la présidence M Cyprien RICHER, Maire.

Présents :
M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :
Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M Esteban GARCIA
M Thierry LIBAERT ayant donné procuration à Mme Fatima DESCAMPS
Mme Dorothée LENGLAIN ayant donné procuration à M Francis GOSSET
Mme Christelle ROGGE ayant donné procuration à M Thomas FABRE

M. Francis GOSSET a été élu secrétaire de séance

Rapport de Monsieur Emeric ANDRE :

Dans un objectif de clarification de sa politique d'achat et de conformité à la réglementation, la Ville a décidé d'étudier l'adoption d'un règlement intérieur de sa commission d'appel d'offres.

Cette démarche vise à encadrer les pratiques internes des marchés publics dans un texte cohérent et conforme à la législation en vigueur.

Le projet rappelle les principes de la commande publique, les règles applicables aux différentes procédures ainsi que les responsabilités partagées des agents et élus qui y participent. Ce règlement s'applique de plein droit aux jurys de concours.

Il vous est donc demandé d'approuver le projet de règlement interne de la commission d'appel d'offres ci-joint et de rendre opposable ce règlement aux services et élus qui seront réputés en avoir connaissance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1414-3, L.1414-4 et L.1411-5,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 059-215905274-20260922-DEL60_2026-DE

Vu le Code de la commande publique,

Considérant qu'il y a lieu, de préciser et d'encadrer la pratique de la commande publique dans un cadre légal et règlementaire,

Considérant que cet encadrement passe par la rédaction et l'approbation par le Conseil municipal d'un règlement intérieur,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le projet de règlement intérieur de la commission d'appel d'offres ci-joint ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;

- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

VILLE DE SAINT ANDRÉ-LEZ-LILLE NORD

Cyprien RICHER

Le Secrétaire de séance,

Francis GOSSET